

L'UD sera fermée du jeudi 24 décembre au soir au lundi 4 janvier au matin.

En cas d'urgence, les responsables seront joignables sur leur portable.

CPPAP N° 1025 S 06643
Directeur de la publication Fabrice LERESTIF
Tél. : 02.99.65.36.50 - Fax : 09.57.34.75.43
Courriel : ud.fo35@wanadoo.fr
Site : www.udfo35.fr
<https://www.facebook.com/udfo.illeetvilaine>
Imprimerie Colibri-Rennes / Prix : 0,30 €

INTER-PRO 35
Le Syndicalisme Indépendant
35, rue d'Échange 35000 RENNES
N°221
Décembre 2020
PIC RENNES ARMORIQUE
P1
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

**INTER
PRO35**

**Le SYNDICALISME
INDÉPENDANT**

**RÉSISTER
REVENDIQUER
RECONQUÉRIR**

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE D'ILLE-ET-VILAINE

**DÉC. 2020
N°221
Au sommaire**



- **ÉDITORIAL (P1)**
- **HISTOIRE (P2)**
- **FIL MILITANT (P3-9)**
- **SÉCURITÉ GLOBALE (P10)**
- **L'UD EN ACTION (P11-12)**
- **EN DIRECT DES SYNDICATS (P13)**
- **EN DIRECT DE L'UD (P14)**
- **L'UL DE RENNES (P14)**
- **NOTRE AFOC (P15)**
- **INFO, CALENDRIER DES STAGES, UL ET AFOC ET DESSINS DE PATOCHE (P16)**

TENIR LE CAP!

Comme les navigateurs qui pénètrent dans les « 40^{ème} rugissants », nous entrons nous aussi en zone particulièrement hostile et il nous faut tenir le cap !

Le cap de l'indépendance, contre toutes les tentatives d'intégration du pouvoir et du patronat. Nous ne le redirons jamais assez dans cette période où la confusion, y compris celle des mots, est organisée : les syndicats (ceux qui méritent ce nom en tous cas) ne sont pas des « corps intermédiaires » (conception pétainiste) comme le dit Macron, mais des outils au service exclusif des intérêts matériels et moraux des travailleurs !

Le cap de la détermination, à faire aboutir les revendications, à ne rien lâcher, à ne jamais se résigner à l'insupportable vanité et brutalité des pouvoirs en place. Ceux-là mêmes qui intimident, répriment et fichent les syndicalistes (décret du 2 décembre 2020).

Le cap de la lucidité, face aux mensonges d'État ou de ses subsidiaires qui visent à nous infantiliser et à nous rendre dociles.

Le cap de l'unité, de tous les travailleurs du privé comme du public, des retraités, des privés d'emplois, des jeunes « ceux qui ne sont rien », comme le disait Macron le 29 juin 2017...

« **Nous ne sommes rien, soyons tout** » dit le refrain de « l'Internationale ».

Nous ne sommes pas des navigateurs solitaires, mais des femmes et des hommes différents ayant une ambition et une volonté partagées de réinventer des jours heureux où liberté, égalité, fraternité et laïcité ne seront pas que des mots.

Cela peut paraître utopique mais l'histoire nous enseigne qu'aucune conquête sociale ne s'est faite sans cette dose d'utopie.

La tâche est rude certes mais nous gardons l'optimisme de la volonté.

Je vous souhaite une excellente fin d'année, faite de joie, de rires, de bonheurs petits et grands.

**"VIVE LA VIE, VIVE LA LUTTE VIVE LA SOCIALE !
VIVE LA CGT FORCE-OUVRIÈRE !"**

Rennes, le 14 décembre 2020

Fabrice LERESTIF
Secrétaire Général

LA CITATION DU MOIS

"Ceux qui sont prêts à abandonner une liberté fondamentale, pour obtenir temporairement un peu de sécurité, ne méritent ni la liberté ni la sécurité."

Benjamin Franklin
(1706-1790)



Les révoltes du Moyen Âge

HISTOIRE

La lutte des classes ne commence pas avec la révolution industrielle. Si dans l'Antiquité on assiste plutôt à des révoltes serviles, au Moyen Âge il s'agit essentiellement de soulèvements paysans, mais pas uniquement. La lutte des classes ne commence pas avec la révolution industrielle. Si dans l'Antiquité on assiste plutôt à des révoltes serviles, au Moyen Âge il s'agit essentiellement de soulèvements paysans, mais pas uniquement.

Au Moyen Âge 80% de la population mondiale est paysanne. En Europe occidentale c'est le féodalisme qui règne. Dans ce système, l'esclavagisme antique a disparu. S'il reste dans certaines régions du monde du servage, en Occident le paysan totalement libre est minoritaire. La majorité dépend de son seigneur par tout un code complexe de dépendance fiscale, juridique et militaire.

L'historiographie contemporaine a pris l'habitude d'appeler ces révoltes paysannes « Jacqueries », venant du mot « Jacques ». Il s'agit d'un terme péjoratif employé par les nobles pour parler des paysans. Ces révoltes ont quasiment toujours les mêmes causes : trop d'impôts, trop de guerres, trop de misère.

Quand la météo s'en mêle et que les récoltes sont mauvaises, les famines poussent les paysans à la révolte, voire à l'insurrection.

Ces dernières sont toujours très violentes. Les châteaux et les couvents sont brûlés, détruits, les nobles massacrés, leurs femmes violées et leurs enfants parfois brûlés vifs. Et depuis l'Antiquité, plus les classes possédantes ont peur de ces violences révolutionnaires, plus la répression est impitoyable et cruelle.

Les premières grandes jacqueries sont signalées en Normandie en 996 et 1095. Suivront des soulèvements dans la région de Laon en 1175, en Picardie en 1251 (révolte des Pastoureaux). En 1320, le soulèvement des « néo-Pastoureaux » touche aussi bien la Normandie que le Limousin et le Périgord. Mais la jacquerie la plus fameuse est la « Grande jacquerie » du 21 mai au 10 juin 1358 qui touche le Beauvaisis. En effet, menée par Jacques Bonhomme (de son vrai nom Guillaume Caillet), cette révolte paysanne a pris une tournure politique en cherchant à faire sa jonction avec la municipalité de Paris en lutte contre le pouvoir royal.

C'est toute l'Europe qui sera touchée : le sud de l'Angleterre en 1381, la Roumanie en 1437-1438, la Bretagne en 1489, l'Alsace en 1493, la Hongrie en 1514, la Suisse de 1591 à 1594, la Suède de 1595 à 1597 et même le Japon en 1441.

Révoltes ouvrières et urbaines

Au Moyen-âge le prolétariat industriel n'existe pas encore. Mais il y a déjà des ouvriers du textile. La révolte la plus connue est celle des « Ciompi » de Florence. Il s'agit non pas de marchands ou d'artisans, mais d'ouvriers du textile. Ils se révoltent le 22 juin 1378 contre des salaires trop bas alors que l'inflation gangrène la cité, mais aussi contre le chômage qui commence à les toucher.

Ils revendiquent par ailleurs le droit de s'organiser en tant qu'association, comme les marchands peuvent le faire. C'est tout le petit peuple de Florence qui s'insurge, brûlant palais et couvents. Les Ciompi demandent à être reconnus comme branche professionnelle pour avoir accès aux décisions communales et donc à des postes au sein du « Conseil municipal ». Le 21 juillet, les révoltés attaquent les bâtiments des patrons de la laine, du fisc et de la justice. Le lendemain, ils prennent le pouvoir et installent le cardeur de laine Michele di Lando comme « ministre » de la Justice. Mais ils seront trahis par les artisans aisés et la « Commune de Florence » sera écrasée le 31 août. Di Lando a eu la chance de ne pas être exécuté, mais simplement exilé.

On assistera à la même révolte en Auvergne et au Languedoc de 1381 à 1384, venant des ouvriers teinturiers du textile : les Ongles bleus ou Tuchins.

Autre révolte d'importance, celle des « Maillotins » à Paris de mars 1382 à janvier 1383. Au départ, il s'agit d'une révolte fiscale. Le 1er mars 1382, les ouvriers et les artisans parisiens se révoltent et sont rejoints, de suite, par les paysans de Clichy et des Ternes.

Ils s'emparent alors de 2 000 gros maillets de plomb, arment 20 000 hommes et s'en prennent aux banquiers et aux collecteurs d'impôts. Ils vont auto-administrer la ville jusqu'au 1er décembre, date du retour du roi Charles VI et de son armée. N'étant pas encore des régicides, ils laissent entrer les troupes royales dans la capitale. Dès janvier 1383, ces dernières vont se livrer à une féroce répression. Les chefs maillotins seront arrêtés, torturés et exécutés. Presque 500 ans avant la Commune de Paris !



Retour de Charles VI à Paris après la révolte des Maillotins (Chroniques de Jean Froissart, XVe siècle, Paris, BnF).

Pour en savoir plus : Michel Mollat, Philippe Wolff : *Ongles bleus, Jacques et Ciompi. Les révolutions populaires en Europe aux XIVe et XVe siècles*. Paris, Calmann-Lévy, 1970, 328 p.



Ce mardi 17 novembre 2020, s'est tenu un rassemblement de plus de 50 retraités devant la préfecture Beauregard et en présence du secrétaire de l'UD-FO. Une délégation de 5 représentants des retraités de la CGT, FO, FSU, Solidaires et FGR-FP a été reçue en audience, pendant une heure et demie par une secrétaire du Cabinet du nouveau préfet et par Philippe Alexandre, directeur de la Direct, (ancien directeur de l'Inspection du Travail).



Didier Timouy, UDR-CGT, a précisé le cadre de cette Journée d'action nationale des Retraités à l'appel des 9 organisations nationales des Retraités. Il a précisé que sur Redon, Fougères, Saint-Malo des lettres avaient été adressées aux députés et aux sous-préfets. Le gouvernement a établi un projet de loi de finances pour la Sécurité Sociale qui inquiètent les retraités. Ce projet de loi a une logique mortifère. Nos organisations sont en désaccord avec les orientations définies par le Plan de Financement de la Sécurité Sociale 2021 (PLFSS 2021). La santé doit répondre aux besoins des populations. Déjà, le CHU de Rennes était en situation de tri des malades vendredi dernier. À Nancy, en plein premier confinement, le directeur de l'ARS avait continué d'annoncer la fermeture de lits d'hôpitaux.

La FSU intervient contre la mise en place d'une 5^e branche pour l'autonomie, en dehors de l'assurance maladie. Elle demande le maintien de la perte d'autonomie prise à 100 % dans le cadre de l'assurance maladie de la Sécurité Sociale.

Monique Bouzin, UDR-FO : Avec le rapport Vachey, la loi du 7 juillet 2020 a acté la création de cette 5^e branche dont l'essentiel sera à la charge des retraités eux-mêmes. Sa gestion sera confiée à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) en dehors du cadre de la Sécu. C'est une rupture avec la solidarité intergénérationnelle, principe sur lequel est basé la Sécu. La Sécurité Sociale, c'est 4 branches : maladie, famille, accidents du travail et maladies professionnelles, retraites. La branche maladie couvre 4 aléas de la vie : maladie, maternité, invalidité, décès. La 5^e branche ne serait plus un organisme de la Sécu, mais une entité sous le contrôle de l'Etat, financée par l'impôt et principalement par l'impôt des retraités eux-mêmes.

Le pouvoir d'achat des retraités a été réduit de 12 % en 12 ans, et de 5 % depuis l'arrivée de M. Macron, président, grâce au gel des pensions et à la hausse de la CSG. Les retraités participent pour 8 % à la production des richesses de la France. Ils aident financièrement leur enfants et petits-enfants touchés par le chômage et participent à la vie sociale par le bénévolat et la vie municipale.

Monique Bochet, FGR - FP : Une augmentation très importante du nombre de personnes de plus de 70 ans est prévue dans les années futures. Il faut prévoir leur accueil en établissement ou leur prise en charge à domicile.

La FSU insiste sur la nécessité de défendre les services publics et en particulier, l'hôpital public et les EHPAD publics. Pendant le premier confinement, nos organisations se sont adressées au Préfet et à l'ARS pour demander plus de moyens humains et matériels, la véritable situation des EHPAD dans notre département, sans aucune réponse de leur part.

Monique Bouzin, UDR-FO : Depuis des années, nous avons alerté sur les besoins des EHPAD en personnel afin d'arriver au ratio 1/1, c'est-à-dire 1 personnel pour 1 résident recommandé par le Plan Grand Age de 2006. La situation en France est de 0,6 ou 0,7. Si le recrutement s'avère difficile, c'est que les conditions de travail sont très dures et les salaires très bas. Aussi faut-il que ces personnels du médico-social bénéficient de l'augmentation financière décidée par le Ségur de la Santé, 183 euros.

Monique Bochet, FGR-FP : Il y a déjà des exemples de tri des malades sur Rennes. Alors que j'étais hospitalisée, on m'a dit : « Vous partez, rentrez chez vous ». Il y avait une véritable panique chez les soignants dûe au manque de matériel, masques, blouses, lits. Par contre, de nombreux établissements privés accueillent les retraités et des sociétés de service à 40 € / l'heure s'installent alors que l'AMDR a de grosses difficultés financières.

M. Tronchet, Solidaires : Il y a des situations difficiles sans dialogue. Dans la crise des gilets jaunes, 50 % étaient des retraités. La situation sociale est fragile.

Didier Timouy, UDR-CGT : Le PLFSS 2021 prévoit la réduction de l'abattement des 10 % sur l'impôt sur le revenu.

Monique Bouzin, UDR-FO : Le PLFSS 2021 prévoit aussi une nouvelle augmentation de la CSG et un durcissement des critères d'attribution de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA). Il s'inscrit dans un système à l'anglo-saxon qui octroie un minimum pour les plus précaires et préconise un système d'assurances privées et de capitalisation pour la majorité.

Les retraités subissent un matraquage médiatique les présentant comme des privilégiés. Il y a une grande inquiétude chez les retraités mais aussi une grande colère. Ils voient bien que l'austérité ne s'applique pas à tout le monde. Des milliards sont distribués aux entreprises, ou plutôt à leurs actionnaires : une véritable explosion des dividendes chez 0,1 % pour les plus fortunés. La fortune des 0,1 % des Français les plus aisés a augmenté d'un quart depuis 2017 !

Puisque les retraités et les personnes âgées ont été les principales victimes de la première phase de la pandémie, des mesures fortes auraient dû être prises pour affronter la deuxième vague du Coronavirus. **Au contraire : les suppressions de lits continuent de plus belle en pleine reprise de l'épidémie et sont même programmées dans le PLRSS 2021 :**

- 3 400 lits supprimés depuis 2019 ; 7 500 lits fermés depuis l'arrivée de M. Macron ; 100 lits fermés au CHU de Nantes ; la fermeture des urgences de l'Hôtel-Dieu à Paris qui auraient pu accueillir d'autres malades que ceux du Covid 19.

Didier Timouy, UDR-CGT : 2 900 suppressions de lits sont prévues en 2021. Le service de réanimation du CHU de Rennes est saturé.

Monique Bouzin, UDR-FO : De l'argent, il y en a. Les exonérations de cotisations sociales patronales s'élevaient à 559 milliards d'€ depuis 1992. Pour toutes ces raisons, **nos 9 organisations de retraités appuient la demande d'audience auprès du Président de la République.**

Philippe Alexandre, directeur régional de la DIRECCTE promet d'apporter une réponse à notre courrier du 6 avril 2020. Il signale la mobilisation pour équiper les EHPAD dont plusieurs sont des clusters. La situation est inquiétante. Dans certaines, il s'agit de reconstituer des équipes pour accompagner les malades. Il y a une situation de tension au niveau des personnels de l'aide à domicile. La situation est structurellement compliquée : des problèmes existent quant à l'organisation du temps de travail du lendemain, les délais de prévenance des personnels en temps partiel. Il y a eu un achat de 800 voitures de fonction. Il faut un recrutement mais surtout le maintien dans l'emploi.

La secrétaire du Cabinet du Préfet promet de répondre à nos demandes.

Salut Fabrice,

Je t'adresse ci-dessous une parole de militant en forme de poème, ou un poème militant - c'est selon. Bon courage à toi et à tous les camarades qui œuvrent à l'UD, dans les syndicats de base, à tous ceux qui mettent le confinement à profit (!) et se préparent à la lutte.

Frat' Frédéric F

Le ciel secourable (poème luddite)

**Aux cieus secourables, paresseux de nuages,
Ondoient mille rubans. La plupart écarlates,
Quelques-uns effrangés, résultat d'un ratage.**

- Les rouages, dit-on, un ressort qui éclate.

- Outrage que voilà, ouvrière fautive !

Sur ton pain le paieras si tes mains font désordre.

**Les doigts dans les goussets, la lèvres invasive,
Notre singe enragé montre ses crocs à mordre.**

- Je m'en vais le calmer, dit un vieux camarade.

**Il sert sur un maillet son poing de circonstance,
Étourdit le bestial sans autre déconnade.**

**On apporte bonbonnes, flamme rouge à l'essence
Et toute la cam'lot', en grosse pétarade,
Escalade le ciel d'une alerte cadence.**

**Des rubans écarlates, quelques uns effrangés,
Caressent les nuages, etc. Frédéric F.**



DÉCLARATION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE CONFÉDÉRALE DU 19 NOVEMBRE 2020

Sans mésestimer la gravité de la situation sanitaire et l'urgence à y faire face, la Commission exécutive s'alarme des conséquences sociales que subissent de très nombreux salariés sous diverses formes et, dans ce contexte, de l'obstination du gouvernement concernant notamment la réforme de l'assurance chômage comme des retraites. Elle affirme la détermination de FO à en obtenir l'abandon, ainsi que celles en cours dans la Fonction publique.

La Commission exécutive dénonce dans le même temps la propension du gouvernement à recourir à des mesures d'exception, notamment avec la prorogation de l'état d'urgence sanitaire qui donne tout pouvoir au gouvernement pour restreindre de façon stricte la circulation, les réunions de tous ordres. La limitation des libertés individuelles et collectives conduit de fait à entraver sérieusement l'action syndicale, pourtant essentielle tant pour la santé des travailleurs que l'emploi et le pouvoir d'achat.

FO conteste plus particulièrement les dispositions autorisant le gouvernement à prendre par ordonnances toute mesure permettant de rétablir la possibilité de déroger, de façon unilatérale de la part des employeurs, en matière de jours de repos, de durée du travail, de repos hebdomadaire, de travail dominical.

Alors que le débat au parlement de la proposition de loi « relative à la sécurité globale » vient de débiter, FO condamne cette proposition. FO réaffirme la nécessité de protéger la population, dont les agents publics en relation avec l'exercice de leurs missions, des menaces, harcèlements et violences notamment via la vindicte sur les réseaux sociaux. Elle ne peut en aucun cas s'affranchir du principe de proportionnalité et du respect scrupuleux des droits fondamentaux, des garanties démocratiques et de l'État de droit.

Le gouvernement doit répondre immédiatement aux cinq confédérations syndicales sur les points de leur lettre adressée au Premier ministre et au Président de la République :

- interdire les licenciements dans tous les secteurs bénéficiant d'aide publique [et, pour FO, contrôler strictement toute procédure de suppression d'emploi quant à son motif en rétablissant une autorisation administrative] ;
- engager un processus de revalorisation des emplois dits de la « deuxième ligne » ;
- annoncer le retour définitif aux dispositions de la convention 2017 de l'assurance chômage en abandonnant la réforme imposée en 2019 ;
- annoncer le retrait du projet de réforme des retraites ;
- rétablir les moyens de représentation collective des salariés en revenant sur les ordonnances travail, et notamment les CHSCT.

FO met en garde : les salariés subissent depuis huit mois les conséquences de cette situation et cela doit cesser, pour leurs emplois et salaires dans les tous les secteurs d'activité, grandes, petites et très petites entreprises.

Pour FO le pouvoir d'achat des salaires, pensions et minimas sociaux demeure une préoccupation et une revendication légitime.

La Commission exécutive apporte dans ce contexte son soutien aux syndicats, militants et délégués FO mobilisés à tous les niveaux pour la défense des droits des salariés et des libertés individuelles et collectives.

Déclaration adoptée à l'unanimité de la Commission exécutive confédérale

Danone : 1,4 milliard pour les actionnaires et 2000 suppressions d'emplois

23 novembre 2020 Stéphane Ortega

Danone, un capitalisme social ? C'est en tout cas l'image que veut se donner le géant français de l'agroalimentaire depuis toujours. De sa direction historique par la famille Riboud, père et fils, à celle par son PDG Emmanuel Faber aujourd'hui. Mais un capitalisme social aux dents longues. Le groupe a annoncé lundi 23 novembre la suppression de 1500 à 2000 emplois dans ses sièges, en France comme à l'étranger, à l'occasion d'un plan d'économie d'un milliard d'ici 2023. Dans l'hexagone, 400 à 500 postes seraient concernés.

L'entreprise ne s'en cache guère. Il s'agit de rétablir sa marge opérationnelle. Anticipée à 16 % en 2020, elle ne devrait être finalement que de 14 %. En cause : l'épidémie mondiale. Le plan de réorganisation prévoit de la rétablir dans une fourchette comprise entre 15 et 20 %. Et ce, afin de bichonner les actionnaires à qui il a été demandé de voter la transformation de Danone en société à mission au mois de juin. Ah, toujours du social ! Et pas mal de démagogie ! Emmanuel Faber, le patron de Danone s'enthousiasmant à l'occasion : « vous venez de déboulonner une statue de Milton Friedman [théoricien du néolibéralisme – NDLR] ».

D'ailleurs, dans un grand élan social, l'entreprise « responsable » a versé plus de 1,4 milliard d'euros cette année (+8 %) à ses actionnaires, rétribuant ses 686 629 600 actions à 2,10 €. Une décision que condamne le syndicat Force Ouvrière du groupe qui « rappellent que Danone [...] a largement bénéficié des aides de l'État avec l'activité partielle lors du 2^e confinement ».

Avec DANONE ne tournons pas autour du Pot !



Le groupe Danone a encore montré sa vraie Nature en supprimant 2000 emplois dont 400 en France, après avoir versé 1,4 milliards € de dividendes à ses actionnaires (en hausse de 8 %), soit l'équivalent de 700 000 € par emplois supprimé !

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE ANNUELLE

du Syndicat Départemental Action Sociale Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine Jeudi 19 novembre 2020

LIBRE ET INDÉPENDANT, LAÏQUE ET DÉTERMINÉ ! ASSIGNÉS À RÉSISTANCE !

Nous autres les femmes et les hommes organisés syndicalement au Syndicat Départemental de l'Action Sociale Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine nous affirmons avec la plus claire détermination :

- Nous n'accepterons aucun couvre-feu sur les revendications syndicales ;
- Aucun licenciement, aucune suppression d'emploi ;
- Aucun.e oublié.e du Ségur de la santé ;
- 183 € pour toutes et tous ;
- Égalité salariale privé – public ;
- Augmentation générale des salaires ;
- 300 € pour toutes et tous ;
- 13^{ème} mois.

« Il faut bien que la vérité monte des profondeurs du peuple, puisque d'en haut ne viennent que des mensonges ».
Louise MICHEL

- Réouverture des lits et des places nécessaires à la hauteur des besoins de la population, en maison d'enfants à caractère social, en pédopsychiatrie, en EHPAD, en IME, en ITEP, en IM PRO, en ESAT, en service MNA, en CMPP- CAMSP, en CHR, en SESSAD, en atelier de jour de la protection d'enfance et en chantier d'insertion ;
- Des moyens à la hauteur des besoins pour tout le secteur social et médico-social et en particulier pour le secteur de l'Aide à Domicile ;
- Sauvegarde et amélioration de toutes les Conventions Collectives Nationales du travail ;
- Abandon définitif des projets de loi inique de retraite par points travail sans fin et de la Contre-Réforme de l'assurance-chômage ;
- Interdiction du management maltraitant et agressif ;
- Rétablissement du CHSCT comme instance distincte ;
- Défense irréfragable de la liberté d'expression et de la laïcité constitutionnelle ;
- Défense du droit de caricaturer, de blasphémer ;
- Défense du droit de penser autrement en dehors du logiciel de pensée « du prêt à penser » employeur ou de l'unité nationale gouvernementale ;
- Interdiction des expulsions locatives.

LE SYNDICALISME, LA VOIX DES SANS VOIX :

oser adhérer,
oser lutter pour reconstruire nous-même nos jours heureux.

FO le respect de vos droits le droit au respect !
La liberté ce n'est pas l'isolement : rejoignez-nous !



Rassemblement intersyndical Sécurité Globale 21 novembre

Nous étions quasiment mille à Rennes samedi 21 novembre (dont une belle délégation FO) en défense des libertés publiques dont celle de la presse. Sans liberté de la presse, sans liberté d'expression, la République est baillonnée et les pires dérives sont possibles.



De nombreux journalistes étaient présents dans ce rassemblement organisé par le Club de la Presse de Bretagne, en lien avec quatre syndicats (SNJ, SNJ-CGT, CFDT journalistes et SGJ-FO) et le collectif Profession : Pigiste.

"Le projet de loi "sécurité globale" s'inscrit dans une suite de textes (loi sur le secret des affaires, loi sur les infox, nouveau schéma du maintien de l'ordre...) qui rognent toujours un peu plus la liberté d'informer", précise le Club de la Presse de Bretagne.





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Évacuation du camp de migrants place de la République – réaction FO

Interrogé sur l'évacuation des migrants, place de la République hier, le Secrétaire général de la confédération FO a réagi ce matin sur Public Sénat.

Ce qui s'est passé est choquant. On parle de migrants. Il ne faut jamais oublier que ce sont des hommes, des femmes, des enfants, qui sont là en général parce qu'en difficulté dans leurs pays d'origine.

Il faut que le gouvernement arrête avec une stratégie ou des pratiques de mise sous tension de la population.

Il faut qu'on s'interroge et que l'on modifie de manière franche la chaîne hiérarchique et le commandement, les politiques du chiffre, le fait que les ordres ne sont pas toujours adaptés qui débouchent sur ce type de situation et mettent y compris les policiers en difficulté au regard des conditions et des moyens de l'exercice de leurs missions.

Il ne faut pas faire de politiques politiciennes sur ces questions, c'est dangereux.

Tout agent public doit être protégé, notamment du risque de la vindicte sur les réseaux sociaux. Pour autant cela ne doit jamais mettre en cause les principes et droits fondamentaux, les garanties démocratiques et la liberté de la presse.

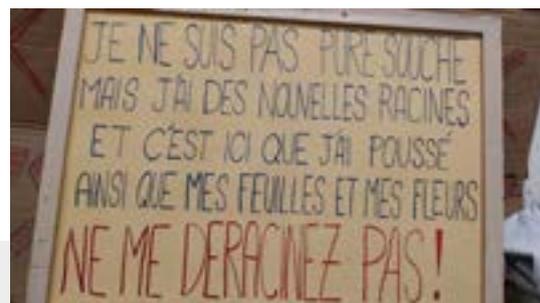
En démocratie et en république, il faut que le débat ait lieu, qu'on prenne le temps de la concertation, qu'on ne se trompe dans les conséquences, car si à l'arrivée ce sont les principes fondamentaux, le droit, l'état de droit qui sont mis en péril, l'effet sera contraire. On provoquera des réactions. La procédure accélérée avec la proposition de loi n'y répond pas.

La CNCDH (Commission nationale consultative des droits de l'homme) – dont FO est partie prenante – pointe du doigt qu'elle n'a pas été consultée a priori. Il y a un vrai problème.

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, économique et sociale, FO soutient ses syndicats mobilisés pour la défense des droits des salariés et des libertés individuelles et collectives.

Yves VEYRIER
Secrétaire général

Appel à la manifestation du 24 novembre de soutien au famille de migrantes devant les écoles publiques Henri Matisse et Léonard de Vinci (relayé par nos camarades de l'Éducation Nationale et de l'action sociale) de parents d'élèves et d'enseignants de Laillé contre des expulsions de familles et d'élèves.



Ne coupez pas les ailes à des enfants qui apprennent à voler

Parents d'élèves, enseignants, habitants de la commune, tous se déclarent profondément choqués et inquiets quant à l'avenir de deux familles résidant à Laillé, depuis plusieurs années. En plein confinement, ces familles, respectivement géorgienne et tchéchène, vont être reconduites dans leur pays d'origine et cela malgré le risque qui les y expose.

Après avoir tissé des liens forts avec les habitants et les associations de la commune, ces deux familles sont sommées de rentrer dans un pays qu'elles ont fui, voilà de nombreuses années.

Il s'agirait d'expulser 9 enfants scolarisés dans les écoles publiques et le collège de Laillé, qui ont tissé des liens d'amitiés profonds avec un grand nombre de camarades de classes, grâce à la bienveillance et à la présence de leurs parents qui font tout pour s'intégrer au mieux dans notre commune.

Les enfants parlent parfaitement français et participent à toutes les manifestations organisées par l'école depuis plusieurs années.

Nombreux sont les habitants à se mobiliser et à protester, inquiets quant à l'avenir de ces enfants et de leur famille qui sont totalement intégrés dans la vie de l'école et de la commune : leur départ provoquerait, en plus de l'incompréhension et du chagrin, une véritable blessure pour un grand nombre de leurs amis et de leurs camarades de classe.

Plus largement, que signifie cette décision arbitraire, intervenant après plusieurs demandes de régularisation faites avec tant de sincérité et de confiance?

Mais il ne s'agit ici que de parents en détresse, d'enfants dont la seule erreur serait de n'être pas français...Et pourtant dans chacune de ces deux familles deux enfants sont nés en France ! Après avoir tissé des liens durables avec les habitants, ils seraient, tout à coup, de trop. Qu'expliquerons-nous à leurs amis, à nos enfants, lorsqu'ils seront repartis contre leur gré?

Lorsque les décisions administratives deviennent humainement absurdes, lorsqu'elles remettent si profondément en cause la devise de la République, il est de notre devoir de citoyen de nous y opposer.

Liberté, égalité, fraternité. Chaque jour des enfants voient cette devise, inscrite sur les frontons de leur mairie, de leur école. Ces trois mots, chaque jour perdent-ils plus de sens ?

Parents de la FCPE, des parents de l'APE, les Enseignants, Un p'tit coin de parapluie.

Pourquoi donner 7 milliards à Air France et 5 milliards à Renault ?

Alors qu'on pourrait simplement les applaudir à 20 heures tous les soirs !

Ça a tellement bien marché pour le personnel soignant.



Lettre ouverte de notre camarade enseignante-chercheuse Barbara concernant les universités et le sort fait aux étudiants.

Pour une réouverture immédiate des universités, Lettre ouverte d'une universitaire

J'ai écouté attentivement hier l'allocution de M le Président de la République.

J'ai entendu que les cultes pouvaient reprendre, dès samedi 28 novembre, dans la limite de 30 personnes à la fois.

J'ai entendu que les cinémas et théâtres pouvaient reprendre, dès mardi 15 décembre.

J'ai entendu que les lycées pourraient reprendre avec leur effectif complet, autour du 20 janvier.

Par ailleurs, je sais que dans de nombreux lycées, les étudiant.es de BTS et de classe préparatoire continuent à avoir cours, le plus souvent en classe entière, au mépris des consignes sanitaires actuelles. [Voir le communiqué de la société mathématique de France à ce sujet

<https://smf.emath.fr/actualites-smf/091120-reaction-au-sujet-de-linegalite-de-traitement-des-etudiants-pendant-le> Pourquoi une partie des étudiant.es ont le droit d'avoir cours, et pas les autres ?

Depuis début octobre, les universités se sont adaptées, ont consacré beaucoup de temps et d'énergie à mettre en place un enseignement hybride, avec une moitié des cours en présentiel, et une autre en distanciel. Bien entendu, nous faisons du mieux possible, en distanciel, pour garder nos étudiant.es motivé.es, pour leur transmettre le plus possible de savoirs et d'esprit critique. Mais ce distanciel ne peut qu'être un palliatif de courte durée, pas un mode d'enseignement durable.

Aujourd'hui, les étudiant.es sont désespéré.es. Les étudiant.es de L1, anciens de terminale lors du premier confinement, n'ont quasiment pas eu de cours en classe depuis mars 2020, et ne reprendraient qu'en février ? Cela signifie un an à la maison, quasiment... C'est un désastre pédagogique qui s'annonce.

Je suis enseignante-chercheuse à l'université, et je ressens comme une injustice épouvantable envers nos étudiant.es qu'il ne soit pas possible, dès lundi 30 novembre, ou au moins dès le 15 décembre, à la fin du confinement, dans le respect d'un protocole sanitaire strict, de reprendre les cours en présentiel, avec respect des demi-jauges dans tous les locaux, et de toutes les autres mesures barrière, comme c'était déjà le cas début octobre.

Au minimum, les étudiant.es de L1 devraient être prioritaires et reprendre sur les campus dès lundi, et les années ultérieures progressivement dans les semaines à venir, pourquoi pas.

Les études, l'avenir des jeunes générations, nos enfants, nos étudiant.es, ne peuvent pas être moins importantes que le cinéma, le théâtre, le sport, les cultes, ou les sorties au restaurant.

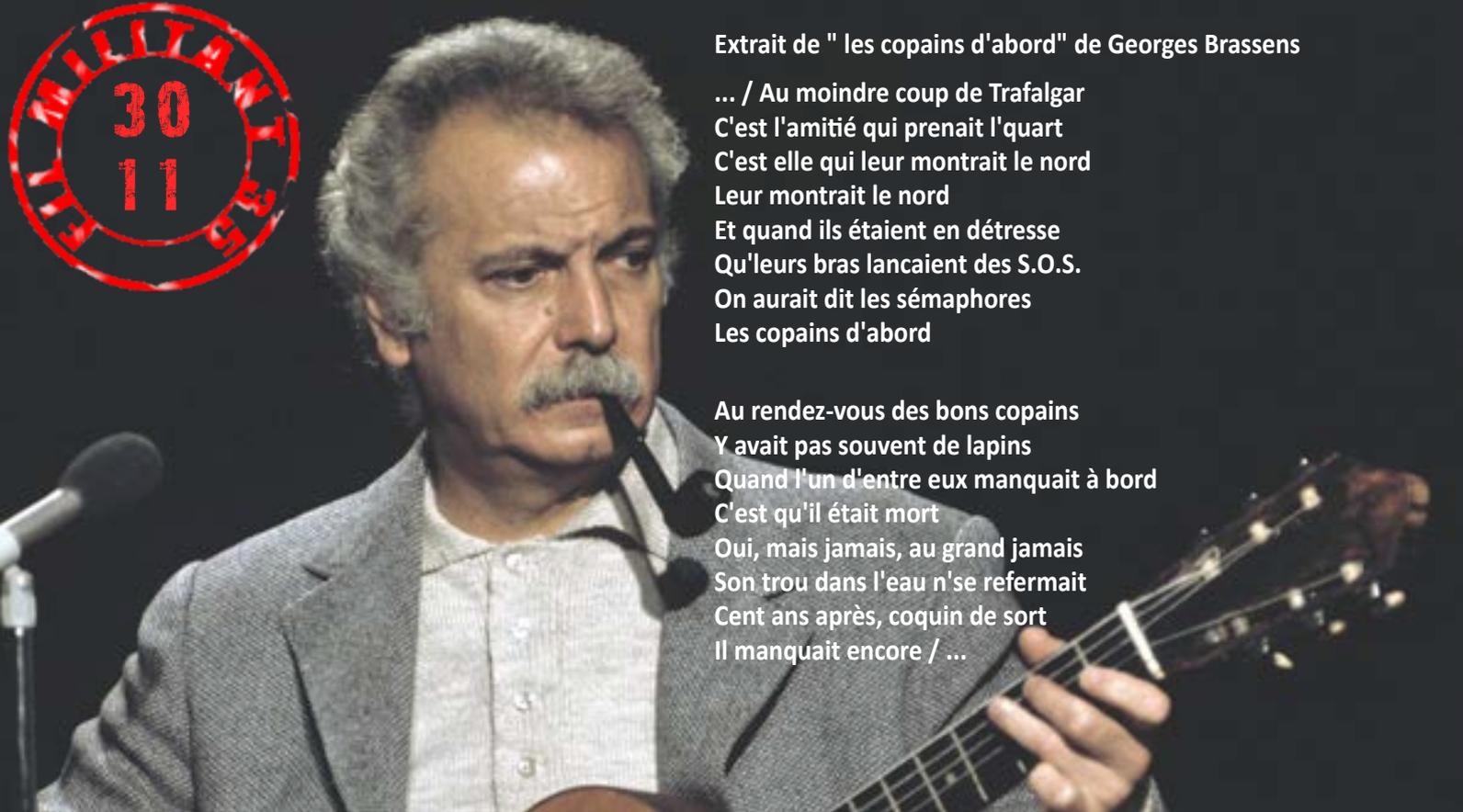
Quel message à la jeunesse, que leurs études valent moins que des sorties dans les bars ?

Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier Ministre, Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement, les préfets, les recteurs, les présidents d'université, il y a urgence, permettez la réouverture immédiate des universités dans le respect du protocole sanitaire strict en place depuis octobre.

**Barbara SCHAPIRA,
Mathématicienne,**



Rassemblement 24 novembre contre le projet de Loi de Programmation de la Recherche (LPR) qui va, « affaiblir et précariser un peu plus la recherche publique ».



Extrait de " les copains d'abord" de Georges Brassens

... / Au moindre coup de Trafalgar
C'est l'amitié qui prenait l'quart
C'est elle qui leur montrait le nord
Leur montrait le nord
Et quand ils étaient en détresse
Qu'eux bras lancaient des S.O.S.
On aurait dit les sémaphores
Les copains d'abord

Au rendez-vous des bons copains
Y avait pas souvent de lapins
Quand l'un d'entre eux manquait à bord
C'est qu'il était mort
Oui, mais jamais, au grand jamais
Son trou dans l'eau n'se refermait
Cent ans après, coquin de sort
Il manquait encore / ...

Les amis d'autrefois
S'ils entendent ça
Les amis du passé
Vont se rappeler
Nous n'étions, nous n'étions
Qu'à peine moins vieux
Nous avions, nous avions
Envie d'être heureux
Et s'il y avait la mer
S'il y avait le vent
Un ciel toujours couvert
Et puis nos vingt ans
C'est pour une aventure
Que nous inventions
Plus la mer était dure
Et mieux nous vivions
Et quand au soir tranquille
On se retrouvait
Magique et facile
Cet air nous berçait

Oh souvenez-vous-en
M'oubliez pas trop
J'ai glissé nos vingt ans
Dans ces quelques mots
Croyez-vous, croyez-vous
Qu'on oublie son cœur?
Avec vous, avec vous
J'ai compris le bonheur
Nos rires, nos folies
Sur un fond de ciel
Notre île était jolie
La mer était belle

Nous avions encore l'âge
D'aimer pour de vrai
Et de tous ces naufrages
Nos cœurs se riaient
Mais Dieu que c'est dommage
Vous avez grandi
Vous n'êtes plus sauvages
Que le samedi

Mes amis d'autrefois
Nous voici au sec
Nous rêvons quelquefois
De l'île Drenec
Il fallait, il fallait
Naviguer sans plus
Si j'avais, si j'avais
Oh si j'avais su
Je m'y serais noyée
Pour ne pas vieillir
Pour ne jamais changer
Pour n'en plus partir
Mes amis que j'appelle
Mes amis perdus
Dieu que la mer est belle
Quand on n' navigue plus
Oh que la mer me manque
Que la mer est loin
Oui la mer me flanque
Un fameux coup de chien

Les amis d'autrefois
S'ils entendent ça
Les amis du passé
Vont se rappeler
La la...

En hommage à Anne Sylvestre

"EDVIGE" LE RETOUR !...

Retour du fichage des opinions politiques et de l'appartenance syndicale

7 décembre 2020 Stéphane Ortega / journal numérique "rapports de force"

L'État a décidément de la suite dans les idées. Abandonné en 2008 face au tollé qu'il avait provoqué, le fichier de police Edvige prévoyait notamment dans sa première version de collecter les opinions politiques, philosophiques, religieuses ou l'appartenance syndicale des personnes « susceptibles de porter atteinte à l'ordre public ». L'année suivante, le gouvernement publiait tout de même deux décrets créant deux fichiers, mais en gommant certains des aspects les plus décriés d'Edvige 1.

Bis repetita la semaine dernière. Sans grande publicité, trois décrets ont été publiés au Journal officiel le 2 décembre pour étendre les possibilités de collecte d'informations de trois fichiers de police et de gendarmerie existants. Comme dans le projet de 2008, les renseignements pourront concerner les personnes morales, en plus des individus. Par ailleurs, le type d'informations retranscrites s'allonge considérablement. Une vraie liste à la Prévert. Et il comprend « la collecte, la conservation et le traitement de données concernant [...] des opinions politiques, des convictions philosophiques, religieuses ou une appartenance syndicale ». Comme à l'époque d'Edvige.

Jusqu'à présent, les fichiers concernés par les décrets limitaient leurs périmètres à la surveillance liée aux activités terroristes. Dorénavant, la notion floue d'atteinte aux institutions de la République et de ses services publics fait son apparition. Autre nouveauté, les décrets suppriment l'impossibilité d'avoir recours à la reconnaissance faciale.

Selon Nextinpact, deux des trois fichiers visés aujourd'hui contenaient respectivement 43 500 fiches pour le PASP et 40 500 pour le GIPASP en 2017. Un chiffre qui devrait rapidement exploser avec ces décrets.



Courrier d'Yves Veyrier, SG de la confédération, concernant le décret du 2 décembre permettant un fichage officiel pour "appartenance syndicale" !

Yves VEYRIER
Secrétaire général

Madame Elisabeth BORNE
Ministre du travail
127, rue de Grenelle
75700 PARIS SP 07
Paris, le 08 décembre 2020

Madame la Ministre,

Je m'adresse à vous pour vous faire part de notre stupéfaction et de nos inquiétudes quant au sens et à l'objectif du décret n°2020-1511 du 2 décembre 2020 modifiant les dispositions du code de la sécurité intérieure relatives au traitement de données à caractère personnel dénommé « Prévention des atteintes à la sécurité publique ».

D'ores et déjà plusieurs voix se sont élevées, à la prise de connaissance, le plus souvent fortuite, de ce décret, considérant qu'il pouvait avoir une portée attentatoire aux libertés individuelles et garanties démocratiques, mentionnant la possibilité de fichier des personnes en raison de leurs « opinions » politiques, de leurs « convictions » philosophiques ou religieuses, les mentions « opinions » et « convictions » remplaçant le terme « activités » qui figurait dans la version précédente.

Il se trouve qu'une autre modification du même alinéa de l'article R-236-13 du code de la sécurité intérieure concerne la question syndicale puisque que figure cette fois, au titre des données pouvant faire l'objet de ces fichiers, le terme « appartenance syndicale » (remplaçant dans la version précédente « activité syndicale »).

Cette partie du Code de la sécurité intérieure, déjà dans son état précédent, n'était pas sans interroger sur le sens du lien entre activité syndicale – cette fois appartenance – et l'objet de prévenir les atteintes à la sécurité publique ou « à la sûreté de l'Etat » (cette dernière mention étant elle-même ajoutée par ce décret du 2 décembre), la « sûreté de l'Etat » étant associée aux « personnes susceptibles d'être impliquées dans des actions de violence collectives, en particulier en milieu urbain ou à l'occasion de manifestations sportives », sachant encore que ce décret ajoute au titre des personnes, les « personnes morales » et « groupements ».

Vous comprendrez, Madame la Ministre, notre incompréhension tant sur le fond – pouvant laisser à penser que le fait d'être adhérent d'un syndicat, d'être un syndicat puisse en principe être rattaché à l'objet de ces articles – que sur la forme (alors que nous avons des réunions d'informations très régulières, dans le contexte de la pandémie de Covid19, donnant lieu elle-même à des restrictions en matière de libertés publiques, nous découvrons par les médias ce décret sans avoir même été informés au préalable).

Soyez assurée, Madame la Ministre, de l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Yves VEYRIER

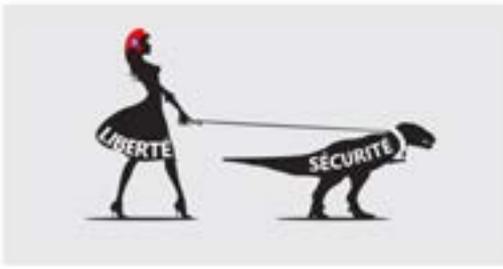
Paris, le 08 décembre 2020
Annexe Circ. n° 270-2020

SÉCURITÉ GLOBALE

Nous étions 5000 dans les rues de Rennes le 28 novembre en défense des libertés publiques sans lesquelles la République n'existe pas.

FO en tête de manifestation derrière la bandrolle "La Liberté, c'est toujours le droit de penser autrement" a tenu toute sa place.

Ce fut une mobilisation exemplaire.





1ER DECEMBRE

L'UD EN ACTION



L'Union Départementale FO Ille-et-Vilaine a décidé d'appeler à la grève, aux débrayages et à un rassemblement à Rennes mardi 1^{er} Décembre place de la République à Rennes.

**PAS DE RÉPUBLIQUE SANS SERVICES PUBLICS,
PAS DE RÉPUBLIQUE SANS LIBERTÉS PUBLIQUES,
PAS DE RÉPUBLIQUE SANS LAÏCITÉ !
C'est le fil à plomb de FO depuis sa création.**

Pas de République sans justice sociale qui passe par la satisfaction des revendications urgentes : Interdiction des licenciements pour les entreprises qui font du profit et/ou qui touchent des aides publiques, augmentation des salaires, pensions et minima sociaux, abandon définitif des réformes mortifères de l'assurance chômage et de la retraite (que le gouvernement pourrait remettre sur le tapis juste avant l'été prochain), défense des services publics, abrogation des ordonnances travail, respect du repos dominical



LU DANS LA PRESSE

« On n'en peut plus de faire la police du Covid »

Des conditions d'exercice « difficiles » auxquelles s'ajoute la pression du statut de contractuels. Dans les établissements publics, les AED ne peuvent exercer que pendant une durée de six ans. Ce que déplorent la plupart des grévistes qui demandent une titularisation. « On a la peur chaque année de ne pas voir notre contrat renouvelé. On n'est jamais sûrs de rien », s'indigne Marine, elle aussi AED à Bain-de-Bretagne. Et quand, l'échéance arrive presque à son terme, on s'inquiète. « J'en suis à ma cinquième année, je me dis qu'après je n'aurai plus rien », ajoute Annelise.



Rodolphe, Camille Annelise, Camille et Marine surveillants à Bain-de-Bretagne. | OUEST-FRANCE

Avec la crise du Coronavirus, leur travail est « rendu d'autant plus complexe ». « On n'en peut plus de faire la police du Covid. On assène à la longueur de journées les lycéens de respecter les mesures », décrit Camille et d'autres AED. « Ça dénature complètement notre boulot. »

Extrait .../ Ouest-France le 11/12/2020

Des actions et mobilisations se multiplient depuis plusieurs semaines (Hopital, médico social, energie, poste, Éducation nationale, universités, retraités, salariés d'entreprises qui licencient comme chez Manitou ou FO a bloqué le plan de licenciements...) et nous nous en félicitons.

L'UD est aux cotés de tous ses syndicats, de tous les salariés qui se battent pour leur condition de travail et de vie.

Mais à un moment il est aussi de notre responsabilité de construire une riposte interprofessionnelle sur l'ensemble des revendications qui nous unissent. Modestement mais avec détermination c'est ce que nous voulons faire le premier décembre pour peser sur les événements et enclencher cette dynamique interpro et à moyen terme intersyndicale.

Il s'agissait de lier les revendications sociales (Interdiction des licenciements, augmentation des salaires, pensions et minima sociaux, abandon des réformes de l'assurance chômage et de la retraite par points..) et nos exigences démocratiques.

Des camarades de l'action sociale, de l'hôpital, des finances, de l'Éducation nationale, de l'AFPA, de l'énergie, de plateforme logistique, d'entreprise d'insertion, des retraités... ont participé à ce rassemblement. C'est un début de dynamique interprofessionnelle. C'est notre mandat et nous l'avons tenu.

Une trentaine d'AED (surveillants de collèges et lycées) en grève nous ont rejoint vers 13H et c'est une très bonne chose que ces jeunes précaires de l'Éducation nationale aient compris (grâce à nos camarades du Syndicat des Collèges et Lycées) toute l'importance de fédérer les luttes.

5 DÉCEMBRE

L'UD EN ACTION



Fabrice Le Restif

Créateur Départemental FO 35

Mobilisation Comment la colère va-t-elle se manifester

00:02:07

12/13 Bretagne

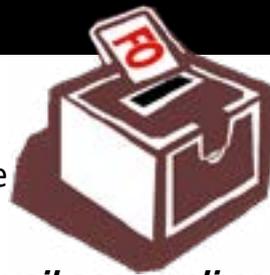
00:18:27

Nous étions un millier de participants de tous secteurs professionnels du privé comme du public ce matin au rassemblement intersyndical esplanade Charles de Gaulle pour "les emplois, les salaires et le progrès social". Les militantes et militants ont pu largement s'exprimer. La voix des "premiers de corvée": salariées du secteur du nettoyage, des intérimaires, des AED (surveillants de collèges ou lycées)...

FO a clairement énoncé sa plateforme revendicative et notamment nos revendications urgentes: Interdiction des licenciements dans les entreprises qui touchent des aides publiques et/ou font des profits, augmentation générale des salaires, pensions, minima sociaux, défense des services publics sans lesquels la République n'existe pas, abandon des réformes mortifères de l'assurance chômage et retraite par points.

Agence Régionale de Santé : FO obtient un élu

Les élections professionnelles à l'ARS ont eu lieu du 20 au 26 novembre. Avec un peu plus de 18% des voix, FO obtient un siège. *Bravo à Mireille, notre élue et à Chloé notre nouvelle Déléguée syndicale. Merci à Laurence pour tout le travail accompli ces dernières années.*



**EN DIRECT
DES
SYNDICATS**

FO s'implante dans les pizzeria "Del'Arte"

FO est désormais implantée dans les pizzeria "Del'arte". *Bienvenue à notre nouvelle Déléguée syndicale Sandrine.*

Excellents résultats pour FO COM !

Les élections au conseil d'administration de la Poste viennent de se dérouler. FO progresse considérablement et passe 1^{er} au Colis (28,96%) et au Centre Financier (36,07%) et obtient aussi 20,27% des voix à la direction du réseau et 18,14% au courrier ! *Bravo à toute l'équipe départementale (Laëtitia, Pascal, Sébastien, Erwan, Aurélie) pour son travail acharné de terrain.*

LU DANS LA PRESSE

Les syndicats veulent leur part du Ségur.

Les personnels municipaux de Rennes et les salariés du médico-social en Ille-et-Vilaine font remarquer qu'ils sont eux aussi sur le pont face à la crise du Covid. Ils veulent voir leurs salaires revalorisés comme les personnels des hôpitaux.



Les militants Force ouvrière avec des salariés du médico-social et des agents territoriaux de Rennes se sont rassemblés mardi matin devant la préfecture Beauregard à Rennes. | OUEST-FRANCE

Depuis des semaines, Force Ouvrière en Ille-et-Vilaine organise rassemblements et piquets de grèves pour obtenir une égalité de traitement entre les personnels des hôpitaux et ceux qui interviennent dans le médico-social. Les premiers ont obtenu 183 euros d'augmentation lors du Ségur de la santé, cet accord négocié entre les syndicats et l'État pour l'ensemble de la fonction publique hospitalière.

Tous les autres, personnels publics et privés des Ehpad, des centres médico-sociaux, des centres d'accueil pour enfants, des foyers de personnes handicapés, les aides à domicile... veulent la même reconnaissance sonnante et trébuchante de leur investissement pendant cette crise du Covid.

Mardi 8 décembre 2020, ils étaient quelques dizaines rassemblées le matin, devant la préfecture Beauregard à Rennes, dans le cadre d'une journée nationale de mobilisation sur ce thème. « **Nous autres, les premières lignes pour soigner, aider, protéger, accompagner, aimer, soutenir, reconforter, insérer, l'humain fragilisé, nous sommes les grands oubliés du « Ségur » de la Santé, nous sommes offensés, pressurés, inconsiderés** », s'in-

digne Jacques Tallec, secrétaire de FO santé-social en Ille-et-Vilaine.

Grève dans 33 écoles de Rennes.

Un préavis de grève local, déposé par le syndicat FO des territoriaux de Rennes, s'est greffé à cette mobilisation nationale, sur la même thématique. « **Les agents des écoles, des crèches, des maisons de retraite, du centre communal d'action sociale... sont sur les rotules, épuisés par cette crise du Covid, assure leur délégué Jérôme Jourdan. Bien sûr leur employeur la Ville de Rennes n'y est pour rien dans cette épidémie, mais une revalorisation salariale serait une juste reconnaissance de leurs efforts.** »

Ce mardi, en raison de cette grève, la restauration et l'accueil périscolaire des enfants n'ont pas été assurés dans 33 des 80 écoles ou groupes scolaires de la ville de Rennes. Selon la Ville, « **163 agents étaient en grève dans les écoles, 11 dans les crèches, aucun dans les Ehpad et le service d'aide à domicile.** »

Ouest-France le 8/12/2020

BATTRE EN RETRAITE

Le sénat propose de repousser l'âge légal de départ à la retraite à 63 ans. C'est gentil. Et eux, quand la prennent ils ? ■

26 novembre / Marianne

VU À LA TÉLÉ



L'heure du débat 6 décembre 2020



<https://www.france.tv/france-3/bretagne/hd-l-heure-du-debat/2152181-emission-du-dimanche-6-decembre-2020.html>

L'AG de l'Union Locale de Rennes s'est tenue le 8 décembre. 26 camarades y ont participé (essentiellement en visio) représentant 18 syndicats et 64 voix (les voix de chaque syndicat sont

proportionnelles aux timbres payés, selon nos statuts).

Suite au rapport d'activité du SG, 8 camarades sont intervenus. Le rapport d'activité a été adopté à l'unanimité.

Concernant les finances, après l'explication du trésorier sur les grandes tendances (qui nous incitent à la plus grande vigilance) et les rapports de la commission de contrôle (ainsi que du contrôle extérieur de l'URSSAF qui a montré la parfaite fiabilité des comptes) quitus a été donné aux trésoriers, à l'unanimité .

L'élection de la Commission Administrative (21 membres), du bureau et de la commission de contrôle s'est faite aussi à l'unanimité.

Une petite discussion a suivi concernant les locaux et un possible déménagement à prévoir et surtout à négocier avec la mairie de Rennes d'ici quelques années. Les instances auront à suivre ce dossier très important.

La réunion s'est terminée très chaleureusement (malgré le "distanciel") avec un souhait mutuel de bonne fin d'année et la promesse du retour de moments conviviaux. 😊



PETIT MOT DES TRÉSORIERES :

La fin d'année approche doucement, si ce n'est déjà fait il va falloir penser à effectuer le paiement du matériel syndical : cartes aux fédérations et timbres 2020 à votre UD préférée !

Avec votre paiement UD n'oubliez pas de nous indiquer le nombre de timbres retournés aux fédés (voire ceux déclarés perdus) afin que les trésoriers puissent effectuer un suivi de ceux-ci. Par ailleurs ces éléments devront être saisis dans e-fo.

Comme toujours nous sommes à votre disposition pour vous épauler dans ces démarches administratives nous sommes facilement joignable à l'adresse : tresorerie.udfo35@orange.fr.

Enfin sur le même thème, l'année 2021 est ouverte sur e-fo. Vous pourrez dès votre paiement 2020 effectué, y commander notamment vos timbres 2021 (pour certaines structures c'est le syndicat national qui passe les commandes).

Nous vous précisons qu'il est possible d'effectuer plusieurs commandes tout au long de l'année, pour coller au plus près

info STAGES 2021

Chers(es) Camarades,

Vous trouverez dans ce numéro les dates des STAGES prévus à l'UD pour 2021.

Le stage DÉCOUVERTE du 18 au 22 JANVIER est déjà pratiquement complet (il reste 2 places !).

En Février se tiendra du Mardi 2 au Jeudi 4 le nouveau module

“FONCTIONNEMENT ET OUTILS DU SYNDICAT” (nombre de stagiaires limité à 15)

Les camarades intéressés doivent me contacter AU PLUS VITE,

les inscriptions et demandes auprès des employeurs devant être faites avant le 19 DÉCEMBRE ! (Fiche technique de ce stage jointe).

Enfin, le CFMS nous a informés que désormais les convocations vous parviendront UNIQUEMENT PAR MAIL.

Il convient donc de renseigner de façon TRÈS LISIBLE votre adresse e-mail sur la fiche sous peine d'invalider votre inscription...

Vous pouvez me joindre si besoin les MARDI et JEUDI toute la journée.

Marie-Claire 02.99.65.36.50

FICHE TECHNIQUE DE STAGE FONCTIONNEMENT ET OUTIL

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Nombre de stagiaires : 12 min – 15 max
- Durée du stage : 3 jours
- Lieu : Unions Départementales

Condition(s) à remplir par les stagiaires : Avoir une fonction syndical dans le bureau ou en passe de le devenir

Support de travail : Documents fournis par le CFMS

OBJECTIF DE LA FORMATION

- Connaître les statuts du syndicat et la signification de "porter le mandat".
- Acquérir les bases de la trésorerie.
- Maîtriser la communication écrite (Tracts, page Facebook, adresse mail etc.)

PROGRAMME DE LA FORMATION

À travers l'étude indispensable des statuts, le stagiaire découvrira les bases légales de la trésorerie et se perfectionnera en communication écrite sous toute ses formes.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Lecture et explication des statuts.
- Travail en commun sur les obligations légales de trésorerie, rédaction de tracts, etc.

CFMS

L'**AFOC 35** (la première en France !) vient de faire habilitier par la préfecture le projet Point Conseil Budget.

C'est un beau succès significatif du gros travail de l'équipe **AFOC 35**.

Une image de sérieux qui rejaille aussi sur l'UD avec laquelle l'**AFOC** travaille en étroite collaboration.

**NOTRE
AFOC**

● Point
conseil
budget

Dispositif labellisé



De quoi s'agit-il ?

Des lieux ouverts à tous

Un professionnel à votre écoute

Des conseils confidentiels

gratuits et personnalisés concernant la gestion de votre budget

.....

Améliorer la gestion de votre budget

Faire face à une situation financière difficile

Anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle

.....

Pourquoi ?

Comment ?

Contactez un professionnel

par téléphone ou par mail

Rendez-vous directement dans l'un des points d'accueil

zerodette35

Redon • Vitré • Janzé • La Guerche-de-Bretagne

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

AFOC35

02 99 65 36 66

zerodette35@afoc35.fr

Père Castex

raconte nous une histoire !



pour nous endormir...

BIENVENUE EN ABSUR...DISTANT !



MERCI QUI ?

ABROGATION DES LOIS SCÉLÉRATES SUR LES RETRAITES

- ▶ Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein.
- ▶ Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités.
- ▶ Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé.
- ▶ Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public.
- ▶ Revalorisation des pensions.

Pour FO, le dossier n'est pas clos, rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !

nos stages

STAGES CFMS 2020

DATES	INTITULÉ	DURÉE
Du lundi 18 au vendredi 22 JANVIER	DÉCOUVERTE de FO	5 jours
Du mardi 02 au 04 FÉVRIER	FONCTIONNEMENT ET OUTILS DU SYNDICAT	3 jours
Du mardi 30 MARS au jeudi 1 ^{er} AVRIL	NÉGOCIER	3 jours
Du mardi 13 au jeudi 15 AVRIL	COMMUNICATION ORALE	3 jours
Du lundi 19 au vendredi 23 AVRIL	DÉCOUVERTE de FO	5 jours
Du lundi 07 au vendredi 11 JUIN	CSE	5 jours
Du lundi 27 SEPTEMBRE au vendredi 1 ^{er} OCTOBRE	DÉCOUVERTE de FO	5 jours

SI LES DATES NE VOUS CONVIENNENT PAS, il est possible de s'inscrire à un stage identique dans les départements 22, 29 ou 56.

NE PAS HÉSITER À NOUS CONTACTER : 02.99.65.36.50 ou ud.fo35@wanadoo.fr

NOS Unions Locales

RENNES

35, rue d'Échange 35000 RENNES

02.99.65.36.60

ulforennes@gmail.com

ST MALO

8, rue Ernest Renan 35400 SAINT MALO

09.66.96.37.97

ulfostmalo@wanadoo.fr

Mardi et vendredi 9h-12h et 14h-17h

GUICHEN

07.83.67.25.78

ulfoguichen@gmail.com

FOUGÈRES

7, rue Charles Malard 35300 FOUGÈRES

02.99.99.00.49

ulfofougeres@orange.fr

Tous les mardis après-midi, (juridique : un lundi sur trois)

VITRÉ

13, rue Pasteur 35500 VITRÉ

02.99.74.42.80

ulfovitre@orange.fr

Vendredi 11h30-14h30

REDON

1, rue du Tribunal 35600 REDON

02.99.71.16.80

06.26.88.51.88

fo.redon@yahoo.fr

PERMANENCES

AFOC

35

Informier
Conseiller
Défendre
Représenter
Accompagner

L'AFOC 35

n'assure pas de permanence en cette période difficile.

CONTACTEZ-NOUS POUR PRENDRE RDV :
TÉL. : 02 99 65 36 66

POUR PLUS D'INFOS :



Pensez à vos timbres : commande, paiements et suivi sur eFO.

TIMBRES 2020 : 4,95 €
tresorerie.udfo35@orange.fr